

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Avenant n°1 au marché n°812 468 relatif au marché d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot n°1 : « Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestations de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats ».
Gestion du haut de quai de la déchèterie de la commune du Chesnay.

Le Bureau, légalement réuni le 2 février 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 469 relatif à la gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et transport des déchets issus des points de collecte et des centres techniques municipaux ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres de Versailles Grand Parc du 2 février 2017 ;

Le 23 août 2016, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN/SEPUR un marché d'exploitation du réseau des déchèteries intercommunales, de gestion de la collecte et de traitement des déchets spécifiques - Lot n° 1 : « Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestations de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats ».

Ce marché ne prévoit pas la gestion du haut de quai (gardiennage) de la déchèterie du Chesnay.

Depuis le 1^{er} novembre 2016, la déchèterie du Chesnay (qui était uniquement réservée aux Chesnaysiens) a ouvert ses portes aux habitants de Versailles et de Rocquencourt. Afin d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des usagers, les jours et horaires d'ouverture ont dû être étendus et la présence de deux gardiens est devenue nécessaire.

Actuellement, un seul agent travaille sur la déchèterie, dont le contrat arrive à échéance fin février 2017.

En parallèle, il est à noter que la déchèterie actuelle du Chesnay doit fermer à court/moyen terme.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite faire appel, pour la gestion du haut de quai de la déchèterie du Chesnay, à un prestataire privé, celui-ci offrant plus de flexibilité et d'adaptabilité en fonction de l'avancée des projets de l'intercommunalité.

Enfin, cette disposition permet d'harmoniser les méthodes de gestion des déchèteries sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

C'est pourquoi il est nécessaire de confier ces nouvelles dispositions techniques et financières, par avenant n°1 au titulaire du marché de gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc.

Cet avenant représente une augmentation de 29.06 % sur le montant estimatif initial du marché.

Le Bureau des Maires est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°812 468 « Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestations de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats » ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 2 février 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services